

*Assurance-chômage—Loi*

Je comprends aussi que les députés veulent être assurés que les Canadiens ne seront pas abandonnés à leur sort et qu'ils ne tomberont pas entre les mailles de notre filet de sécurité sociale alors qu'ils contribuent à construire les réalités économiques de l'ère postindustrielle et qu'ils essaient de s'y adapter.

Je leur dirais, cependant, monsieur le Président, que nous rendons un meilleur service à tout le monde en concentrant nos énergies sur la formation et le recyclage plutôt que sur le maintien du revenu pour permettre aux gens de participer pleinement à une économie florissante. Notre pays a plus de chances d'être dynamique et compétitif à l'avenir si nous investissons dans le capital humain, c'est pourquoi nous affectons plus de fonds au perfectionnement des compétences.

Nous ne pouvons pas négliger les changements que connaît notre économie. Nous devons reconnaître que dans un monde extrêmement compétitif, la complaisance mène droit au désastre. Nous avons toujours dit à la Chambre et dans les tribunes publiques qu'il était dangereux de sous-estimer les exigences d'une économie mondiale interdépendante et en constante évolution. Nous avons toujours soutenu que si notre main-d'oeuvre cessait d'être concurrentielle, les conséquences seraient terribles pour les perspectives économiques du Canada.

C'est pourquoi nous avons affecté plus d'argent à la formation en cours d'emploi et au perfectionnement des compétences que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada. Les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage témoignent de notre volonté de former les gens à profiter des occasions qui s'offrent à eux.

Nous n'avons pas ciblé nos ressources et notre attention uniquement sur les Canadiens qui ont le brio et la sagesse voulus pour fréquenter notre enseignement supérieur. Nous avons également prévu des ressources pour que les gens acculés à la perspective de dépendre de l'aide sociale puissent se sortir de cette situation malheureuse. Ces personnes, pourvu qu'elles reçoivent l'aide nécessaire au recyclage et à la réinsertion, sont capables d'obtenir à nouveau un emploi.

Nous en avons tous vu des exemples dans nos régions, notamment dans ma circonscription d'Okanagan-Centre; des mères seules désireuses de retrouver un emploi; des jeunes décrocheurs, souvent issus de milieux défavorisés, qui risquent d'avoir un avenir terne semé d'ennuis; les handicapés qui, malgré une intelligence et des aptitudes indéniables, sont écartés par les préjugés d'employeurs peu éclairés; et les membres des minorités visibles et les autochtones, que des barrières évidentes empêchent d'accéder à un emploi. Voilà les groupes que l'économie avait l'habitude de laisser de côté, mais qui

ont besoin d'une intervention efficace en temps opportun pour entrer dans le courant économique.

Les fonds de formation et de recyclage fournis par cette politique et par les programmes existants ont pour but d'aider à surmonter les obstacles qui empêchent les gens d'accéder au marché du travail. Chacun des nombreux volets des programmes actuels vise des groupes précis tels les femmes, les bénéficiaires de l'aide sociale, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés. Ces groupes ont été ciblés pour que leurs membres reçoivent une formation qui leur donne la chance de trouver un emploi permanent.

Nous sommes déterminés à aider les groupes ciblés à accéder au marché du travail pour qu'ils puissent devenir des partenaires à part entière dans la société canadienne. Voilà une importante motivation apportée par la politique canadienne de planification de l'emploi. Nous considérons cela comme un investissement dans l'avenir. Je soutiens, monsieur le Président, que si nous nous contentions d'accorder une garantie de revenu passive, sans donner la perspective d'intervenir dans l'économie postindustrielle, nous condamnerions les gens à rester en dehors de notre système socio-économique.

Pour que les députés puissent bien comprendre notre détermination au développement d'une éthique de la formation au Canada, j'aimerais exposer certains des principaux traits de la politique canadienne de planification de l'emploi. Je commencerai par le volet «entrée sur le marché du travail» de la planification de l'emploi, programme qui constitue un moyen important de ramener les membres des groupes ciblés dans la population active. Il comprend par exemple la formation au travail et ailleurs et l'acquisition d'expérience au profit des jeunes qui ont du mal à faire l'indispensable transition entre l'école et le travail.

Les coordonnateurs du programme ont inclus dans la composante «entrée sur le marché du travail» des entreprises, des établissements publics et des maisons d'enseignement, des municipalités et des conseils de bandes indiennes. Ces coordonnateurs sont chargés de mettre au point, de concevoir et d'administrer des programmes de formation visant à satisfaire les besoins spécifiques des participants qui veulent entrer sur le marché du travail. Ils doivent établir les critères de sélection des participants et recruter ceux-ci, choisir de bons emplacements pour la tenue des sessions de formation, surveiller les progrès des participants et leur verser une allocation.

Toutefois, le programme ne s'adresse pas exclusivement aux jeunes. La composante réinsertion dans le marché du travail de la Planification canadienne de l'emploi a aussi contribué à aider des femmes à faire le pas entre le travail à la maison et le travail à l'extérieur. Les composantes d'entrée et de retour sur le marché du travail offrent toutes les deux de la formation à des